



Retrouvez ci-dessous les premières réponses de la commune aux questions soulevées par les habitants pendant ce point quartier.

VOIRIE ET TRANSPORTS

**RUE DU FAUBOURG
SAINT-MARCEAU**
ENTRÉE ÉCOLE MATERNELLE
DES BUISSONS

Serait-il possible de mettre ce secteur très fréquenté par les voitures, cyclistes et piétons en zone partagée – 20km/h ?

L'équipe municipale étudie cette possibilité. Si cette solution paraît satisfaisante, elle la proposera ensuite au GPSEA qui gère cette voirie.

RUE DES MARAÎCHERS



Les racines arbres sortent et abîment la voirie. Le candélabre est obstrué par les arbres et le local électrique est tagué.

La question des racines qui sortent des trottoirs est une véritable plaie qu'il est impossible de résoudre si ce n'est en coupant les arbres. Les services techniques ont déjà repeint le local électrique.

ÉCOLE DE LA FORÊT



A l'heure d'entrée et sortie de l'école, beaucoup de parents stationnent en dehors des emplacements qui sont occupés par d'autres véhicules malgré l'interdiction de stationner à ces heures pour les riverains.

L'équipe municipale étudie la possibilité de créer davantage de places de parking dans ce secteur problématique de la commune.

RUE DU GRAND CHÊNE

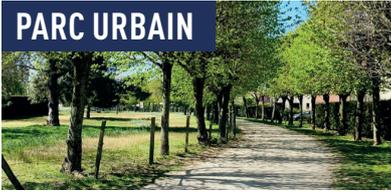


Il est courant que les véhicules soient garés à cheval sur le trottoir ne permettant pas le passage du SIVOM mais également des poussettes.

La création d'un marquage au sol permettrait de matérialiser là où on peut se garer. Les services techniques vont étudier cette possibilité pour ensuite proposer aux riverains une implantation de places de stationnement.

AMÉNAGEMENT ET ESPACES VERTS

PARC URBAIN



Les cheminements sont en mauvais état au niveau du tennis.

Le projet de réfection des cheminements du parc urbain est bien avancé. La réfection des cheminements va être effectuée en 2022.

CHEMIN DE LA RUE DE LA FOLLE AVOINE & LE COLLÈGE

Ce chemin est assez détérioré.

Nous travaillons pour remettre en état les nombreux cheminements concernés. Nous interviendrons en priorité sur les chemins empruntés par les enfants (Pédibus) comme celui-ci.

TAILLE DES HAIES



Sur plusieurs secteurs de la Ville, des haies empêchent la circulation piétonne sur les cheminements.

Consciente de ce phénomène, la Municipalité a adressé une soixantaine de courriers aux propriétaires des haies concernées. Ensuite, la commune aura les moyens d'agir si quelques propriétaires ne se mettent pas en conformité avec la réglementation.

INCIVILITÉS ET SÉCURITÉ

RUE DES JACHÈRES

Le transformateur a été détérioré.

À la suite de signalement, les services techniques ont procédé à sa remise en état mi-octobre.

ALLÉE DES JARDINS

La borne électrique est abimée.

Nous avons transmis l'information à l'opérateur en charge de l'entretien de la borne.

QUARTIER DES BLÉS D'OR ET DE LA RUE DE LA FOLLE AVOINE

Pourrait-on mettre en place une limitation à 30 km/h ? Les rues sont étroites avec peu de visibilité.

L'équipe municipale étudie cette possibilité.

PARKING DE LA RUE DE LA FOLLE AVOINE



La butte de ce site est souvent squattée tard le soir créant de nombreuses nuisances.

Nous avons transmis à la police pluri-communale afin de patrouiller davantage dans le secteur et faire le lien avec les policiers nationaux.

ABORDS DU COLLÈGE



Il y a souvent des attroupements d'individus qui n'hésitent pas à se battre ou qui ont tendance à laisser de nombreux déchets.

La police pluri-communale mais aussi Nationale ont été informées du phénomène. Depuis quelques semaines, ils effectuent davantage de patrouilles.

INONDATIONS

Quelles sont les suites données aux inondations qui ont touché cet été le quartier de la Saussaye ?

L'amélioration de l'évacuation des eaux de pluie est de la compétence du SYAGE. Nous devons les rencontrer prochainement sur ce sujet. Les travaux d'élargissement des réseaux nécessaires pour absorber les fortes pluies prendront sans doute du temps. N'oublions pas que des communes du Val-de-Marne ont été touchées plus gravement que Marolles. Nous ne serons sans doute pas prioritaires.

SIVOM



Nous constatons certaines défaillances dans le service de collecte à la demande des encombrants

Avec d'autres communes du Plateau Briard, nous avons demandé à rencontrer le directeur du SIVOM pour évoquer ces problèmes. Certaines villes du Plateau Briard comme Santeny sont satisfaites du dispositif actuel contrairement à Marolles et Villecresnes.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Terrasses de la Forêt : Tous les résidents n'ont pas encore la fibre.

Puisqu'il s'agit d'une propriété privée, le syndicat des copropriétaires doit mettre en place une convention avec Orange. Cela a été effectué en mai 2021. Les travaux commencent en novembre.